

Adressé aux Conseillers le	17 septembre 2026
Affiché en Mairie le	17 septembre 2026
Mis en ligne sur www.trouville.fr , le	17 septembre 2026

CONSEIL MUNICIPAL DE TROUVILLE-SUR-MER
Séance du jeudi 24 septembre 2026

SF/SG 2026-785

Madame et Chère Collègue, Monsieur et Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer au Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie,
en **Salle du Conseil** :

Le jeudi 24 septembre à 18H00

- Désignation d'un(e) Secrétaire de séance
- Pouvoirs
- Inscription des questions orales
- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2026
- Information sur les décisions prises par le Maire sur délégation du conseil municipal

ORDRE DU JOUR

Administration - Juridique

- 1 Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal – Mandat 2026-2032
- 2 Attribution d'une subvention de secours, à la Protection civile, pour le soutien des communes sinistrées par les incendies
- 3 Désignation des représentants du Conseil Municipal auprès de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie (CCCCF)

Finances

- 4 Attribution d'une subvention complémentaire à l'association "Tour de Normandie - Véhicules historiques"
- 5 Attribution d'une subvention (versement) à l'EPIC Office de Tourisme de Trouville-sur-Mer pour l'année 2026
- 6 Admission en non-valeur Budget ville
- 7 Admission en non-valeur Marchés communaux

- 8 Acceptation du boni de liquidation de l'association Maison des Jeunes de Trouville-sur-Mer et intégration de la somme au budget communal

Ressources humaines

- 9 Fixation du montant de la prime de fin d'année, allouée aux agents de la ville, pour l'année 2026
- 10 Modifications du tableau des effectifs
- 11 Actualisation du règlement intérieur santé et sécurité au travail
- 12 Rapport relatif au débat sur la protection sociale complémentaire

Commande publique

- 13 Autorisation de lancer la passation du marché de travaux clos et couvert de l'hôtel de ville de Trouville-sur-Mer
- 14 Mission de maîtrise d'œuvre pour l'Hôtel de Ville - Autorisation de signer l'Avenant n°2 pour prestations supplémentaires devenues nécessaires
- 15 Rapports annuels 2025 des sous-concessions de la plage naturelle de Trouville-sur-Mer

- 16 Sous-concessions pour l'exploitation des lots situés sur le domaine public maritime de Trouville-sur-Mer Déclaration sans suite des lots 1 et 3

Services techniques municipaux

- 17 Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie
- 18 Rapport annuel 2025 de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie
- 19 Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de production et de distribution de l'eau potable de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie
- 20 Travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux "Rue Jules Verne - Jean Duchemin et Eugène Boudin- T5"

Médiathèque

- 21 Convention de partenariat avec le département du Calvados pour le développement de ressources numériques
- 22 Convention relative à l'organisation de séances de lecture à destination des enfants accueillis par la PMI

Culture

- 23 Attribution d'un nouveau nom à l'espace associatif et culturel située rue Notre-Dame à Trouville-sur-Mer

- 24** Fixation des tarifs municipaux (produits assujettis à la TVA) - Musée Villa Montebello

Office de Tourisme

- 25** Convention de prestations de services entre la commune et l'Office de tourisme et d'attractivité de Trouville-sur-Mer

- 26** Rapport d'activité 2025 Office de Tourisme de Trouville-sur-Mer

- 27** Approbation de la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme et d'attractivité de Trouville-sur-Mer et la commune de Trouville-sur-Mer

Temps de l'enfant

- 28** Modification de la convention relative à l'octroi d'une bourse au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa)

- 29** Modification de la convention relative à l'aide au financement du permis de conduire (« Bourse permis »)

- 30** Adhésion de la commune de Trouville-sur-Mer à l'ANDEV

Je vous prie de croire, Madame et chère Collègue, Monsieur et Cher Collègue, à l'assurance de ma meilleure considération.